



LIGUE DE BRETAGNE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET D.A.

DOJO RÉGIONAL
1, Allée Pierre de Coubertin
35200 RENNES

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

RAPPEL GRADES – SAISON 2013/2014

Les enseignants sont les seuls interlocuteurs du CORG, les judokas ou parents doivent s'adresser à leur enseignant et non au secrétaire de CORG.

Les enseignants doivent faire respecter les conditions d'accès au 1^{er} dan qui est un grade reconnu par le ministère de la JS. Les délais d'attente sont obligatoires et constituent un temps de travail et de maturation pour le judoka.

Conditions pour accéder au 1^{er} dan expression combat :

Les points marqués en compétition avec Relation Grade/Championnat sont enregistrés si le combattant est enregistré « ceinture marron » (mise à jour à faire au moment du passage de grade, de la prise de licence en début de saison, de l'inscription à la compétition ou encore directement sur la fiche individuelle sur l'extranet).

Si le grade n'est pas renseigné correctement au moment de la compétition, les points ne seront pas validés par le CORG.

Attention, veillez à indiquer la date réelle du passage de la CM : Nécessité que la CM soit validée depuis 1 an ou plus pour pouvoir accéder aux examens UV1 et kata.

Le 1^{er} dan ne peut pas être homologué (et donc porté) avant les 15 ans révolus du candidat (possibilité de passer et terminer les tests dès la saison de cadet 1 cependant).

En RGC, seuls les points marqués sur grade égal ou supérieur sont comptabilisés (ippon : 10 pts, waza ari : 7 pts dans tous les cas).

Une victoire par hansoku make donne 0 point, par abandon également.

La règle des 5 victoires consécutives n'est applicable que sur une même et unique compétition.

Les cadets 3 peuvent postuler au 2^{ème} dan (à condition d'être titulaire du 1^{er} dan depuis 2 ans pour le kata). Ils sont intégrés aux juniors/seniors lors des TG (pas de certificat de sur-classement nécessaire).

En tournoi de grades : application du règlement d'arbitrage international à l'exception des saisies de jambe : adaptation du règlement : un avertissement gratuit avant pénalité.

Les UV1 doivent être validés au niveau départemental. Le titre de stagiaire F1 ou + ne donne pas d'équivalence pour l'UV1 (seulement N1). Il ne peut être passé qu'à partir d'1 an de CM et avec le titre de commissaire de club validé par l'enseignant.

Les UV2 sont validés sur les tournois de grades uniquement (possibilité de le passer sur tout le territoire national).

Les passeports doivent être envoyés à la ligue de Bretagne (ou déposés aux heures de permanence du secrétariat) correctement remplis et accompagnés d'un chèque de 10€ à l'ordre de la ligue de Bretagne de judo (0€ pour les renouvellements de passeports).

L'attestation de dépôt n'est envoyée par mail à l'enseignant que si la demande en est faite. Merci de la demander qu'en cas de nécessité (compter 15 jours pour une homologation).

Pour l'accession au 1^{er} dan le candidat a le choix de passer le Goshin jitsu ou le nage no kata (nage no kata obligatoire pour le 2^{ème}).